



Veska Pensionskasse  
Caisse de pension

# **Information sur l'exercice des droits de vote par la Caisse de pension Veska (rapport ORAb 2019)**

Caisse de pension Veska  
Jurastrasse 9  
5000 Aarau

Fondation de l'organisation  
H+ Les Hôpitaux de Suisse

## Information sur l'exercice des droits de vote par la Caisse de pension Veska

---

Lors de la votation du 3 mars 2013, le peuple a largement approuvé l'initiative «Contre les rémunérations abusives» (aussi appelée «initiative Minder»). Suite à cette votation, le Conseil fédéral a publié une ordonnance correspondante, intitulée «Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse» ou «ORAb».

La politique de placement orientée sur le long terme contribue de manière significative à la prospérité durable de la Caisse de pension Veska. Il s'agit de définir les positions de vote dans l'intérêt sur le long terme des actionnaires, des entreprises et de la société civile.

Dans le chapitre 6 du règlement de placement, le conseil de fondation de la Caisse de pension Veska a édicté les directives nécessaires permettant un exercice des droits de vote dans l'intérêt des assurés de la Caisse de pension Veska.

En 2019, la Caisse de pension Veska s'est conformée à l'art. 22 (obligation de voter) et à l'art. 23 (obligation de communiquer) de l'ORAb comme suit:

1. En 2019, la Caisse de pension Veska détenait directement des parts dans 28 sociétés anonymes cotées en bourse (toutes les entreprises du SMI et 8 autres sociétés anonymes).
2. Le droit de vote est exercé sans exception.
3. Aucune des 28 sociétés anonymes n'a connu de situation extraordinaire en 2019. Le droit de vote a donc été exercé majoritairement dans le sens des propositions du conseil d'administration (conseil de fondation?). Dans quelques cas (notamment pour ce qui est des propositions sur le montant des rémunérations), des abstentions ont été enregistrées.